

**Assemblée communale ordinaire, 28 juin 2016, à 20 h 15,**  
**À la Maison des Oeuvres, Lajoux**

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 21 du mercredi 15 juin 2016** avec l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17.12.2015
2. Discuter et approuver les comptes 2015 ; approuver les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 2'200'000.-, sous réserve de subventions et d'acceptation par la Commune ecclésiastique de Lajoux du point y relatif, concernant la construction de la nouvelle Maison des Œuvres.  
Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
4. Décider la vente de parcelles à bâtir au Crât des Oiseaux.
5. Divers et imprévus

<b><u>Président</u></b>	<b>: Jean-Paul Farine</b>
<b><u>Secrétaire</u></b>	<b>: Jean-René Brahier</b>
<b><u>Scrutateurs (trices)</u></b>	<b>: Xavier Brahier et Alain Gogniat</b>
<b><u>Nbre de participants</u></b>	<b>: 84 personnes</b>

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17.12.2015**

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal.

Le président des Assemblées informe cette dernière que le CC a reçu, de la part de Luc Maillard, une demande de modification de ce PV. En lieu et place de son intervention dans les divers, rédigé ainsi :

*« Luc Maillard, trouve le nouveau système de votation des points de l'ordre du jour lamentable et demande au Président qu'est-ce qu'il peut faire pour changer le règlement : S'il n'y a aucune possibilité, il va envisager de lancer une pétition.*

*Le président des Assemblées, Jean-Paul Farine, tente, très sèchement de lui expliquer qu'il n'y a rien à faire. Cette pratique est inscrite dans le règlement d'organisation de la commune mixte de Lajoux et émane des obligations légales en application de la Loi jurassienne qui traite les affaires communales.*

*Luc Maillard est perplexe et désabusé devant la réaction autoritaire du président des assemblées. »*

Il demande que soit inscrit le texte suivant :

**Luc Maillard** demande au Conseil communal comment l'on peut modifier le règlement communal concernant le mode de votation soumis aux différents points de l'ordre du jour. Il aimerait que chaque point soit voté, même s'il n'y a pas d'intervention de citoyens. S'il n'y a pas de possibilité de changement, il se pourrait qu'il fasse une initiative dans ce sens.

C'est Monsieur le Président des Assemblées, Jean-Paul Farine qui lui répond et lui signale que ce règlement dépend de la législation cantonale. De plus, il signale à Luc Maillard que s'il veut à chaque fois voter et lever le bras, il n'a qu'à aller faire de la gymnastique au Centre de loisirs.

**Luc Maillard** demande de prendre la parole pour bien expliquer son intervention et relire avec le ton qui mérite d'être employé les paroles réelles employées par Jean-Paul Farine pour comprendre véritablement le sens de la réponse faite par ce dernier lors de cette assemblée.

Après avoir relu, avec une certaine émotion, le texte cité en marge qu'il a soumis au CC, il poursuit en insistant et confirmant son indignation face à cette réponse qu'il juge malhonnête et indigne d'un président d'Assemblée communale.

Il demande à Raymond Jecker maire, si cette altercation a été discutée en séance du CC. Ce dernier, quelque peu surpris de cette question, lui répond spontanément négativement. Luc Maillard s'étonne de cette réponse puisque le secrétaire communal lui avait certifié que oui.

En réaffirmant ses propos, il confirme avec virulence que l'attitude et le comportement du président, lors de cette assemblée, sont inadmissibles dans la fonction qui est la sienne.

En conclusion de ce monologue, il retire sa demande de modification du PV du 17 décembre 2015, dont le seul but était de pouvoir s'exprimer devant l'Assemblée de ce soir.

Il informe que pour le moment il ne va plus participer à une assemblée communale tant qu'il y aura Jean-Paul Farine comme président. Il salue l'assemblée et la quitte précipitamment.

**Christine Gerber**, également très déçue et indignée par l'attitude du président, lors de cette assemblée, soutient les propos de Luc Maillard puisqu'elle-même n'a pas pu s'exprimer comme elle l'aurait voulu, interrompue sèchement par le président des assemblées.

Le président prend note des propos de Luc Maillard avec désarroi et regret. Il va s'efforcer de tout mettre en œuvre pour améliorer les reproches qui viennent de lui être adressés lors des assemblées d'aujourd'hui et à venir.

Il demande encore à l'assemblée si d'autres modifications sont à apporter à ce PV. Aucune remarque n'étant formulée, si ce n'est la demande d'explication de Mariette Gogniat sur le terme inadapté utilisé dans le rapport du maire pour le crédit destiné au nouveau bureau communal (*illustrations* au lieu d'installations techniques), le PV du 17 décembre 2015 est accepté, avec remerciements à son auteur, en application de l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation de la commune.

## **2. Discuter et approuver les comptes 2015 ; approuver les dépassements budgétaires.**

Raymond Jecker maire est le rapporteur du CC.

L'année dernière, à pareille époque, j'étais dans mes petits souliers pour vous présenter des comptes 2014 déficitaires à hauteur de plus de 200'000.-. Même si cette situation était explicable, il n'est jamais agréable d'en faire le constat. Cette année, c'est avec mes plus belles pompes que je vous présente des comptes de l'année 2015 bouclant avec plus de Fr. 115'000 de bénéfice.

Je demande l'entrée en matière. Cette dernière n'est pas combattue ce qui lui permet de poursuivre son intervention.

Comment expliquer une telle différence ? Selon Raymond Jecker maire, il existe deux raisons principales.

La première, consiste à dire qu'en 2015 nous avons fortement bénéficié de la manne de la péréquation financière cantonale, à hauteur d'environ Fr. 400'000, alors qu'en 2014, celle-ci ne nous concernait pas, étant alors dans la tranche des communes qui ne donnent rien et ne reçoivent rien. Une situation due aux années précédentes qui présentaient de très bons comptes.

La deuxième, comme par chance ou malchance, c'est que l'on a constaté que lors de l'année de vaches maigres (2014), les variations d'impôts, d'années antérieures étaient déficitaires et pénalisaient encore plus le résultat, alors que cette année (2015), c'est l'inverse qui s'est produit, avec des variations d'impôts nettement bénéficiaires.

Cela prouve en fait, qu'il devient de plus en plus difficile d'établir des budgets cohérents lorsqu'ils sont en grande partie dépendants de chiffres que les communes ne maîtrisent pas.

En conclusion de mon bref rapport, je vous recommande, au nom du CC unanime et après la présentation plus détaillée du receveur communal, d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice comptable communal de 2015.

Je laisse maintenant la parole au receveur communal, Jean-René Brahier, qui vous fera visiter un peu plus en détail ces comptes.

Ce dernier, présente ces comptes chapitre par chapitre en développant certaines rubriques, en particulier tous les dépassements budgétaires, afin de clarifier la compréhension de ces dépenses excédentaires durant l'année 2015.

Durant la présentation des comptes 2015, il faut noter qu'il n'y a eu aucune question si ce n'est quelques explications de détail et de compréhension. Il en est de même, à la fin de cette présentation, lorsque le président ouvre une dernière fois la discussion.

Après la présentation des comptes et de quelques chiffres importants du bilan au 31 décembre 2015, Céline Liechti-Willemin, membre de la commission de vérification des comptes, donne connaissance, au nom de cette dernière, du rapport des vérificateurs des comptes qui ne suscite aucune remarque particulière. Céline Liechti-Willemin, au nom de la commission unanime, recommande également à l'Assemblée de ce soir d'approuver les comptes 2015 et d'en donner décharge au receveur communal.

La parole n'étant plus utilisée, le président soumet au vote les comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 de la commune de Lajoux.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte le compte de fonctionnement 2015 ainsi que les dépassements budgétaires, qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 115'071.12 avec Fr. 3'307'296.30 de charges et Fr. 3'422'367.42 de produits.

Le compte d'investissement est également accepté à l'unanimité. Il boucle pour l'année 2015 avec un investissement brut de Fr. 357'935.00 et des subventions et autres participations de tiers reçues pour Fr. 88'870.00, soit une charge nette de Fr. 269'065.00.

**3. Discuter et voter un crédit de Fr. 2'200'000.-, sous réserve de subventions et d'acceptation par la Commune ecclésiastique de Lajoux du point y relatif, concernant la construction de la nouvelle Maison des Œuvres. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.**

Le maire Raymond Jecker est le rapporteur du CC et s'exprime en ces termes.

M. Le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas vous faire l'historique complet de la Maison des Œuvres, mais juste rappeler quelques dates et chiffres. Sur la proposition de l'Abbé Brossard alors curé de Lajoux, la construction d'une Maison des Œuvres est projetée en 1928 et finalement construite en 1931 et 1932 pour Fr. 50'000.-

En 1974, un projet de rénovation est élaboré et réalisé de 1976 à 1978 avec un budget avoisinant les Fr. 400'000.-

A ce bâtiment viennent alors s'adosser les bureaux de l'administration communale. Et depuis une dizaine d'année, des vellétés de rénovation sont en discussions vu l'état de délabrement toujours plus marqué. En 2013, une commission de construction se met au travail avec Olivier Gogniat. Le projet qui ressort de leurs travaux est estimé trop élevé pour les finances de la commune par les autorités. Je voudrais remercier les commissaires pour le travail réalisé. Celui-ci a notamment permis de comprendre que le coût du projet était trop élevé et qu'en fait il valait mieux déconstruire le bâtiment existant et en reconstruire un nouveau.

Je comprends l'impression qu'ils ont eu d'être "mis de côté" par la suite, mais il devenait difficile de reprendre le projet en groupe trop conséquent. C'est donc la commission faitière formée paritairement de 3 membres de la paroisse et de la commune qui revoit le projet à la baisse. Aujourd'hui c'est ce projet que va vous présenter tout à l'heure son architecte Olivier Gogniat.

Je demande l'entrée en matière. Cette dernière n'est pas combattue.

Je pense inutile d'investir sur l'état actuel du bâtiment existant. Fuite d'eau au travers du toit, inondation par le nord lors de fortes pluies, inadaptation de la cuisine pour la confection des repas lors de soirée, etc., etc.

J'aimerais juste insister un peu sur le rôle de la Maison des Œuvres. Lieu de résidence de la Fanfare, elle permet également d'accueillir la population lors de fêtes conséquentes ou de prestations théâtrales. Nombreuses également sont les familles du village qui, lors de fêtes ou de rencontres sont heureuses de pouvoir bénéficier de son infrastructure même pas forcément adaptée. Bref, la Maison des Œuvres est en quelque sorte un peu l'âme du village. C'est du reste ce qui a poussé la commission à maintenir la nouvelle construction au même endroit au centre du village. Je vais laisser maintenant la parole à Olivier qui va vous présenter le projet dans son aspect construction et technique, ainsi que le financier.

Avant cela, je ne voudrais pas oublier de vous préciser que ce soir, l'assemblée communale aura à voter le crédit nécessaire à cette réalisation et non pas à remettre en question le projet présenté, même si vous aurez évidemment, après la présentation, tout loisir de poser les questions que vous jugez utiles, voire d'apporter des suggestions dans la mesure où elles restent gérables dans le cadre du crédit prévu.

Avant même que le président des Assemblées puisse donner la parole à l'auteur du projet, **Léone Berberat** s'exprime envers ce projet et trouve que ce bâtiment n'est pas encore trop vétuste. Elle estime qu'il est encore fonctionnel et qu'il n'est pas nécessaire de le démolir et de reconstruire une nouvelle Maison des Œuvres. Il faudrait juste demander des conseils à un cuisinier pour pouvoir améliorer la fonctionnalité de la cuisine.

Suite à cette intervention anticipée, le président Jean-Paul Farine remercie le maire pour son introduction du dossier et donne la parole à l'auteur du projet Monsieur Olivier Gogniat architecte du bureau « whg » de Saignelégier.

Dans un premier temps, il énumère les différentes étapes entreprises par les autorités communales et paroissiales depuis l'idée d'assainir la MdO (Maison des Œuvres).

Il relève que ces démarches ont permis de constater l'état du bâtiment et de se rendre à l'évidence sur sa vétusté. Il a également fallu tenir compte des nombreux travaux nécessaires pour la sécurité à tous les niveaux, qui coûtent très chers et qui devaient en tous les cas être entrepris.

Avant de présenter son projet plus ou moins définitif, il énumère, dans un deuxième temps, toutes les variantes étudiées pour arriver au projet qui est soumis à l'Assemblée de ce soir.

Afin que toutes les personnes présentes puissent se prononcer en connaissance de cause, Olivier Gogniat présente, dans un rapport précis, tous les plans, les matériaux pressentis et les raisons de tel ou tel choix pour arriver à contenter tous les futurs utilisateurs. La conception même du bâtiment par son architecture a été étudiée pour que son intégration sur le site actuel soit la meilleure et la plus rationnelle possible. Il précise également, qu'au vu du montant que lui avait confié le CC, Fr. 1'900'000.-, il a dû pour certaines parties faire des choix liés aux dépenses et pour d'autres, essayer d'obtenir le résultat souhaité avec des matériaux adaptés pour ne pas trop dépasser le crédit proposé. De tous les détails qu'il fournit à l'Assemblée sur ce projet de construction, il faut retenir celui du choix du chauffage qui est de nature conventionnelle puisqu'il s'agit d'un chauffage au mazout nettement moins coûteux que toutes les autres variantes.

En conclusion, il estime avoir pu concilier un crédit relativement modeste avec un projet réaliste et qui répond aux attentes des deux collectivités réunies.

Le président des Assemblée remercie Olivier Gogniat pour cette présentation détaillée du projet et ouvre la discussion :

**Bertrand Saucy** demande pourquoi la part de la PPE est calculée sur les surfaces de chacun et non sur le volume. *Olivier Gogniat* lui répond qu'au vu du projet, ce choix est plus judicieux dans ce cas de figure. En effet, le fait que la salle principale représente un grand volume et beaucoup de hauteur, le calcul ainsi proposé est plus équitable.

**Bertrand Saucy** poursuit et demande au CC (conseil communal) de penser aux Pins Douglas pour le revêtement des façades. La commune à la chance d'en posséder une grande quantité dans la forêt des Fiefs. A cette remarque très intéressante, l'architecte ajoute que l'on pourrait aussi l'utiliser pour diverses structures de l'ossature du bâtiment. Toutefois, il ne pourra être posé à deux places.

**Michèle Crevoisier** trouve ce projet très intéressant mais regrette vivement que le bureau communal n'ait pas été maintenu dans ce bâtiment et demande pourquoi.

*Raymond Jecker* essaie d'expliquer les raisons qui ont poussé le CC à abandonner cette idée. Il relève, que rapidement, le CC a compris que la présence du bureau communal dans ce projet était plus gênante qu'économiquement défendable. C'est la principale raison de ce choix qui ensuite a abouti au résultat que vous connaissez et que tout le monde connaît.

**Denis Maillard** demande si la pente du toit au Nord a été étudiée correctement et s'il ne faudrait pas prolonger le toit principal jusqu'à l'extérieur du bâtiment. *Olivier Gogniat* lui explique qu'il a dû tenir compte des économies souhaitées par les autorités. Cette volonté a nécessité de revoir le projet avec les toits de la couronne du bâtiment, abaissés, pour obtenir une plus petite surface au total.. Si le projet avait été maintenu dans sa structure initiale, le coût serait d'environ Fr. 100'000.- plus cher qu'avec la version proposée aujourd'hui.

**Michel Brahier** pose la question de savoir, dans le cas d'un dépassement des coûts, ce qui arrive souvent avec de pareilles constructions, si cette différence sera également répartie avec la Paroisse. *Raymond Jecker* lui répond qu'il n'est pas possible de discuter de cela maintenant sachant que la Paroisse est limitée pour sa participation à ce projet à Fr. 500'000.-. *Olivier Gogniat* complète la réponse du Maire et lui donne quelques exemples. Il rappelle aussi que souvent les dépenses supplémentaires sont liées à des travaux non prévus au moment de l'étude. Il insiste sur les chiffres présentés ce soir qui sont calculés avec des montants pris en compte sur des projets similaires qui se sont réalisés ces dernières années.

**Denis Maillard** demande si les restrictions budgétaires ne vont pas préteriter la qualité du bâtiment. Il pense essentiellement au choix du chauffage. *Olivier Gogniat* lui répond que non, puisque les matériaux choisis provisoirement sont corrects et adaptés au projet. Il donne quelques exemples concrets, en particulier pour la ventilation.

**Claude Brahier** demande de combien sera augmenté le nombre de places disponibles par rapport à aujourd'hui. Selon *Olivier Gogniat* il est difficile de le dire au niveau des places mais plutôt au niveau de la surface puisque la nouvelle salle sera de 10% plus grande que l'ancienne, sans le volumineux pilier qui se trouve actuellement au centre. **Claude Brahier** trouve qu'on perd aussi la tribune ce qui ne changera pas grand-chose à la grandeur actuelle. Il propose de prolonger la salle jusqu'à la limite de la parcelle à l'Est. Cela n'est pas possible puisqu'on devrait supprimer les locaux de la Paroisse, poursuit *Olivier Gogniat*.

**Léone Berberat** demande quelle sorte de fenêtres sont prévues pour la cuisine vu sa proximité à l'écurie de chevaux à l'Ouest.

Rien n'est prévu de différent à cet endroit lui répondent les orateurs.

**Viviane Lovis** se demande, si le canton n'exige pas certaines dispositions écologiques, s'il ne faudrait pas quand même opter pour un chauffage justement plus écologique et obtenir des subventions. **Olivier Gogniat**, qui a étudié en profondeur plusieurs solutions de ce type, estime que les aides que l'on pourrait obtenir ne couvrent de loin pas la différence de prix. Ces éléments devront encore être étudiés.

Pourquoi ces variantes n'ont pas été faites avant ce soir pour les productions de chaleur, selon **Joseph Ackermann**. L'architecte lui explique en quelques mots que ces éléments ont été étudiés et qu'il sera nécessaire de les reprendre en détail afin de pouvoir se décider concrètement. Ces recherches coûtent très chers et à ce stade il était prématuré d'engager tant d'argent. Toutefois, il constate que ce souci est partagé par plusieurs personnes de l'Assemblée et de ce fait, il espère que la commission de construction à venir en tiendra compte avant de déposer la demande de permis. Il y veillera.

**Hilaire Affolter** est d'accord avec ce beau projet mais ne voit pas la situation financière de la commune le permettre. Il demande si la commune est prête à s'engager avec un tel projet qui va engendrer un déficit annuel des comptes qui devrait avoisiner les Fr. 300'000.- !!! Il relève également les nombreux investissements qu'il faudra consentir pour le Home, la SNEP etc. Il est plutôt d'avis qu'il faut refuser ce projet et attendre des jours meilleurs.

Il demande encore s'il y a possibilité de mettre des capteurs solaires sur les toits.. Oui, cela a été discuté et sera analysé plus en profondeur avant l'exécution du projet final, selon **Olivier Gogniat**.

**Francis Hirschi** demande au CC de construire un bâtiment en tenant compte de l'esprit écologique du moment afin de respecter les tendances de notre époque. Tout cela sera une fois de plus étudié lors de la phase finale du projet, avant le dépôt du permis de construire.

Tout comme Hilaire Affolter, **Bertrand Saucy** revient sur la partie financière et relève les nombreux investissements à venir en particulier le bâtiment de la voirie, l'assainissement de la SNEP et peut-être bien d'autres. Est-ce que la commune a étudié les répercussions de ces investissements sur les années à venir. Selon le CC il est trop prématuré pour articuler des chiffres. Tout cela dépendra du coût final et si le projet sera ou pas financé par d'autres ressources que les impôts. Le CC est optimiste à ce sujet s'il se réfère à certaines communes jurassiennes qui ont entrepris les mêmes investissements.

**Marianne Gogniat-Devain** demande si le fait que ce bâtiment ne soit pas occupé régulièrement a une influence sur le choix du chauffage. C'est une évidence selon l'architecte.

Après cette longue discussion, le maire demande de pouvoir présenter le plan financier calculé succinctement par les autorités communales. Il rappelle que le CC a limité cet investissement à 1 million. Il faut donc trouver la somme de Fr. 700'000.- pour atteindre cet objectif. Il donne quelques exemples d'aides reçues par d'autres communes.

Il explique que cet investissement coûterait au ménage communal la somme de Fr. 50'000.- comprenant les intérêts, les amortissements, les coûts d'exploitation, montant estimé en tenant compte des locations encaissées.

Au sujet de l'impact qu'aura ce montant sur les futurs résultats annuels des comptes, il est difficile de dire aujourd'hui si une augmentation de la quotité d'impôt sera nécessaire ou pas, mais en tous les cas il ne faut pas l'écarter. Il espère que chacune et chacun des citoyens présents en est conscient et qu'il sera en mesure de l'accepter le moment venu.

En conclusion, il recommande au nom du CC, unanime, à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

Toutefois, il insiste sur le fait que cette décision se fera sous réserve de celle de la commune Ecclésiastique qui devra se prononcer prochainement, lors de son assemblée, sur le montant de Fr. 500'000.- qu'elle s'est engagée à verser pour ce projet.

**Michel Brahier** demande si dans le devis présenté, il est compté les meubles, les armoires et les accessoires de base tels que tables, chaises, vaisselles etc. **Olivier Gogniat** lui donne la liste complète de tout ce qui est compris dans ce devis. Seuls les tables et les chaises ne le sont pas. C'est aussi pour cela que le crédit à voter ce soir à été mis à Fr. 2'200'000.-.

**Jean-Paul Farine** conclut ce débat constructif en donnant son avis sur la situation financière de la commune, l'estimant bonne. Il la situe dans la catégorie moyenne des communes jurassiennes. Ces propos ressortent de son expérience bancaire en adéquation avec les comptes de Lajoux qu'il connaît bien depuis quelques années au travers de son mandat de président des Assemblées. Toutefois, il faut rester logique et prudent mais la situation actuelle n'est pas catastrophique.

Après son intervention, il demande à l'Assemblée si quelqu'un veut encore s'exprimer. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

**C'est par 75 oui et 1 non** que l'Assemblée communale accepte ce crédit de Fr. 2'200'000.- pour la démolition et la reconstruction de la Maison des Œuvres, sous réserve de la décision de la Commune ecclésiastique précitée. L'assemblée communale donne également compétence au Conseil communal pour contracter les emprunts nécessaires pour réaliser cet important investissement. Sa consolidation se fera à la fin des travaux.

#### **4. Décider la vente de parcelles à bâtir au Crât des Oiseaux.**

Jacques Affolter rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il donne connaissance des quatre lettres reçue, toutes issues de personnes ou famille qui avaient initialement réservé une parcelle de terrain au Crât des Oiseaux.

Elles demandent toute de pouvoir acheter la parcelle qui leur a été réservée et désignée selon le plan cadastral déposé actuellement pour son inscription au Registre foncier. Il s'agit des parcelles nos 678 ; 679 ; 683 et 684 de la nouvelle zone à bâtir du Crât des Oiseaux.

Ces parcelles sont toutes destinées à la construction de maisons familiales.

Le prix du m<sup>2</sup> est fixé à Fr. 90.- TTC et correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2016 en décembre 2015.

Les frais d'abornement, notariés, et de l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Jacques Affolter demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter ces quatre ventes de terrain qui seront présentées séparément :

#### **Parcelle no 683 de 781 m<sup>2</sup> pour Mme et M. Christiane et Pierre-Alain Burkhardt**

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblée considère que la vente de terrain et les conditions précitées sont acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

#### **Parcelle no 684 de 777 m<sup>2</sup> pour Mme et M. Martina Mendez et Manuel Gomez**

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblée considère que la vente de terrain et les conditions précitées sont acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

## **Parcelle no 679 de 849 m2 pour Mme et M. Christiana et Helder Ferreira Teixeira**

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblée considère que la vente de terrain et les conditions précitées sont acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

## **Parcelle no 678 de 596 m2 pour Mme et M. Josefina Barbosa et Manuel Teixeira**

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblée considère que la vente de terrain et les conditions précitées sont acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

### **5. Divers et imprévus**

**Monique Gogniat** voudrait, en quelques mots, informer le CC sur deux sujets qui la tourmentent et lui tiennent à cœur :

- 1) essayer de trouver un système de chauffage unique pour tous les bâtiments communaux et paroissiaux afin de trouver une solution économique et écologique.
- 2) du bétail a été attaqué par un « élément » inconnu qui a semé la panique au milieu des bovidés de certains agriculteurs. Que s'est-il passé ? Elle demande que cela soit vérifié par les autorités communales qui devront à l'avenir réagir lors d'un tel événement.

Elle poursuit son intervention en demandant pourquoi les travaux d'entretien des chemins, voté lors d'une assemblée précédente, n'ont pas encore été réalisés ? On est déjà à la fin juin. Raymond Jecker maire lui répond que ces travaux sont en cours et qu'ils devraient en grande partie, être réalisés avant l'automne. Au sujet de ces deux infos, il va les reprendre lors d'une séance du CC pour y donner suite.

**Olivier Christe** demande s'il y a un règlement qui gère les nuisances de la zone d'activités à Dos les Laves. Il lui est simplement répondu qu'il existe des dispositions cantonales et communales. Afin de les rappeler, elles seront publiées dans un prochain tout ménage. Un autre citoyen l'a aussi demandé selon **Raymond Jecker maire**.

Est-ce que le CC pourrait envisager de reprendre la vente des cerises et pruneaux? Demande de **Marthe Ackermann** qui demande aussi s'il y a une possibilité de mettre sur le site internet de Lajoux les modifications des horaires d'ouverture du Centre de loisirs ou de les publier par tout-ménage. Le CC pense qu'il s'agit d'un travail supplémentaire qui ne concerne par la commune puisque les citoyens ont la possibilité de contrôler ces infos sur le site du Centre de loisirs.

**Bertrand Saucy** quant à lui souhaite recevoir des réponses aux courriers qu'il envoie. Cela sera fait très prochainement. Le CC s'engage à faire mieux à l'avenir pour tous les courriers.

**Angèle Hirschi** demande au CC, comment le banc public de la route de la Gare a été arraché. Elle souhaite qu'il soit remis ou remplacé. Le CC prend note de cette remarque et fera le nécessaire.



**Francis Hirschi** a constaté que le passage, anciennement réservé aux agriculteurs au Crât des Oiseaux, pour accéder au pâturage de la Couhaye a été supprimé. Il demande d'en prévoir un nouveau sur la route du quartier. Une visite des lieux sera faite pour définir un nouvel endroit. Il en sera informé.

La parole n'étant plus sollicitée, Jean-Paul Farine donne la parole au maire, **Raymond Jecker**.

Je voudrais en premier lieu vous remercier chaleureusement pour la confiance témoignée aux autorités communales et à la commission faitière dans ce projet de nouvelle Maison des Œuvres. Avec cet aval, nous pourrons maintenant enfin nous mettre au boulot de manière concrète. Je précise toutefois que cette réalisation n'appartient pas aux autorités paroissiales et communales seulement, mais que c'est le projet de l'ensemble de la communauté. Il faudra que chacun, avec ses moyens, y mette du sien, avec enthousiasme, pour qu'un jour nous puissions, dans cette salle renouvelée, faire tous ensemble une grande fête d'inauguration. Les autorités paroissiales et communales auront besoin de toutes les forces communautaires. Et comme les enfoirés, je vous dis "On compte sur vous" !

Autres bonnes nouvelles comme vous l'avez constaté, l'administration communale a, non sans peine, déménagé. Le personnel de ladite administration est aujourd'hui heureux de travailler enfin dans des bureaux tout neufs et forts adéquats. Une porte ouverte de ces nouveaux locaux sera prochainement organisée.

J'en profite pour remercier notre président d'assemblée J-R Farine et son épouse Juliette Farine, conseillère communale pour leur confiance et l'excellente collaboration qu'ils ont eu avec le conseil communal pour mener à bien ce projet.

Une 3ème bonne nouvelle enfin. La viabilisation de la zone d'habitation de la Grainvie arrivera à terme la semaine prochaine avec le revêtement final de la route d'accès. La bonne gestion du crédit alloué a permis aux autorités communales d'envisager également dans ce cadre l'assainissement de la "maison des régents", victime de longue date d'infiltrations d'eau dans les sous-sols. De plus preuve de l'utilité de cette zone, les 4 ventes de parcelles acceptées ce soir.

Et la suite me direz-vous !

Deux grands et gros projets nous attendent maintenant. La rénovation de la SNEP des Beusses pour laquelle une étude est en cours et le projet de développement du home médicalisé sur lequel l'assemblée communale aura également à se prononcer. Les autorités communales espèrent pouvoir, encore cette année, vous donner des nouvelles au sujet de ces 2 projets.

Il me reste maintenant le plaisir de souhaiter à chacun et à chacune, un bel été, si possible beau, et plein de nouvelles découvertes.

Au terme de cette intervention du maire, Jean-Paul Farine président, lève l'Assemblée. Il est 23h12.

***Le président :***  
*Jean-Paul Farine*

***Le secrétaire :***  
*Jean-René Brahier*